

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2016

Etaient présents :

C. BALERIN, J.C. ROUQUAYROL, M. AUGÉ, K. MASSON, D. SERGEANT, ARIBAUD Éric, Daniel MARC,

Absents Excusés : A. DESASY S BELUEL,

Absents : Y. CHEVRIER, M. TOMAS,

Il est 18 heures 30 Mr le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mr Dominique SERGEANT.

1°) Tarifs de location de la salle Les Combarelles :

Les tarifs de location de la salle Les Combarelles ont été revus par le conseil municipal,

Tarif habitants de la commune : 200 € par jour, 300 € le week end

Pour les non résidents : 400 € par jour, 600 € le week end

Dans tous les cas la caution est fixée à 1000 €.

La location de la salle pour une manifestation avec repas suppose qu'elle se fasse sur la durée du week end, et non pas seulement sur un samedi pour des raisons techniques de remise en état de la salle.

2°) Contrats et règlement de la salle les combarelles :

Le règlement présenté par Monsieur le Maire est accepté à l'unanimité.

2°) Vote des subventions :

Le conseil municipal a décidé du montant alloué aux associations.

- Les Copains d'abord du Pradal : 300 €
- Les Cardabelles : 300 €
- Les Diablotins de l'Ouradou : 150 €
- Les Amis de l'église : 100 €
- Le Judo club : 100 €
- Les Anciens combattants de Lamalou : 50 €
- L'association de Chasse : 50 €
- Les subventions seront versées comme en 2015 aux organismes de regroupement.

L'école n'ayant pas fait de voyage scolaire cette année, la mairie n'a pas eu à le financer, dans l'éventualité d'un voyage en 2017, la commune versa comme les autres années une aide de 200 € sur la caisse des écoles.

3°) Dotation fournitures scolaires :

Un montant de 50 € par élève est alloué pour les fournitures scolaires, la commune prendra en charge l'achat du tonner pour le photocopieur de l'école, l'utilisation du photocopieur de la mairie est accessible à l'école.

5°) Contrat Maintien de salaire des agents :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une aide pour les agents titulaires Madame GIMENO Evelyne et Monsieur MARQUEZ Patrick d'un montant de 20 €uros par agent, pour les aider à financer l'assurance Contrat maintien de salaire en cas de maladie ou d'accident de travail souscrit à la Mutuelle Nationale Territoriale.

6°) Maintien de la trésorerie Bédarieux :

Monsieur le maire dit que l'état va transférer la trésorerie de Bédarieux sur Lamalou Les Bains, dit que toutes les communes de l'ancien canton de Bédarieux ont délibéré pour s'opposer à ce transfert, Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal vote pour le maintien de la Trésorerie sur la commune de Bédarieux.

Il est 19 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

